

Conditions particulières pour les clients professionnels

Ces conditions s'adressent aux professionnels qui louent des vélos à Roul'Vilaine pour les mettre à la disposition d'utilisateurs tiers

PRINCIPES DE BASE

- Les **Conditions Générales de Location pour les particuliers** s'appliquent aussi aux clients professionnels, à l'exclusion des points détaillés dans les présentes Conditions Particulières.
- Les **tarifs** sont identiques à ceux des particuliers. Il convient d'y appliquer, le cas échéant, une remise sur le montant de la livraison (sous conditions de partenariat : voir ci-dessous).
- Le contrat est signé entre Roul'Vilaine et le client professionnel. Ce dernier **engage sa propre responsabilité envers le matériel et pour l'usage qui en est fait par chaque utilisateur.**
- En cas de perte ou de dégradation de matériel, même mineure, **et cela quelle que soit la cause du dommage**, le client professionnel s'engage à payer les réparations ou le rachat à l'identique des éléments manquants ou abîmés.

AMENAGEMENTS

- Contrairement aux contrats pour les particuliers, l'identité de chaque utilisateur n'est pas requise
- Possibilité de paiement du solde à 30 jours (sauf l'acompte de 30% payable à la réservation)
- Pas de **caution** à déposer

REMISE

Une REMISE de 50% peut être accordée sur la livraison des vélos, si le client professionnel devient partenaire de Roul'Vilaine. Le partenariat est entièrement gratuit mais engage le client professionnel à publier sur son site internet un lien vers le site de Roul'Vilaine (voir conditions détaillées sur le site : <https://roulvilaine.com/divers/espace-pro/>)

CHOIX DU MATERIEL

Au moment de la réservation, il est demandé de préciser la taille de chaque utilisateur, ou à défaut la taille du vélo et du casque souhaité. Si le client professionnel n'est pas en mesure de fournir ces renseignements, Roul'Vilaine fournit des vélos et des accessoires de taille moyenne sans garantie de correspondance aux profils des utilisateurs.

ESSAI DU MATERIEL

Si les conditions d'organisation ne permettent pas l'essai et le réglage du matériel par les utilisateurs au moment de la livraison, le client professionnel est tenu de :

- Vérifier l'aptitude à la conduite de chaque utilisateur, et en cas de doute refuser la mise à disposition du vélo, en particulier le vélo électrique.
- Transmettre aux utilisateurs les consignes données par Roul'Vilaine.
- Assister les utilisateurs dans les réglages du matériel.

RESERVATIONS

ATTENTION : si vous souhaitez réserver **plus d'une semaine à l'avance**, le nombre de vélos est **limité**.

Quantité maximum réservable	Haute saison*	Moyenne saison**
Location 1 jour	3 vélos	10 vélos
Location 2 jours	5 vélos	15 vélos
Location 3 jours et +	10 vélos	illimité

* du 1^{er} juillet au 31 août
** du 1^{er} avril au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre

TVA NON APPLICABLE

- Rappel : sous le régime de la micro-entreprise, toutes mes prestations sont vendues HORS TAXES (En vertu de l'article 293 B du CGI, la **TVA n'est pas applicable à mon activité**)

DATE :

SIGNATURE DU CLIENT PROFESSIONNEL :

« J'ai lu et j'accepte les présentes conditions particulières »